



Signes conventionnels

Compléments à la topographie : Point	Infrastructures : Ligne
• Balise	✓ Voie ferrée
▪ Balise en construction	— Autre
▪ Balise en route	— Courbes de niveau : Ligne
▪ Maison mobile	— Chemin : Ligne
■ Géodonneau	— Terrain de camping : Ligne
■ Hydrant	— Hydrobase : Ligne
■ Motte humide	— Cadastre : Ligne de cadastre
■ Ruisseau : Point	— Cadastre : Ligne de bordure
■ Ruisseau : Point	— Cadastre : Ligne de lot
■ Ruisseau : Point	— Cadastre : Ligne de complément
■ Pont	— Hachure : Ligne
■ Ruisseau : Point	— Tissage des coordonnées MTM
■ Ruisseau : Point	— Ruisseau hydrographique
■ Ruisseau : Point	— Réseau hydrographique
■ Ruisseau : Point	— Réseau routier
■ Ruisseau : Point	— Autoroute
■ Ruisseau : Point	— Complément au Réseau routier

Legende des possibilités agricoles des sols

CLASSES
La présente méthode de classement regroupe les sols minéraux en sept classes d'après les limitations contenues dans les sols géologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, alors que les classes 5 et 6 ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent qu'à une production limitée.

Les classes sont détaillées comme suit :
1. Le revêtement et les roches se fait à l'aide de la minéralogie moderne.
2. Le terrain qui nécessite des aménagements (y compris le défrichement), que l'exploitant peut effectuer lui-même, est classé comme étant peu difficile.
3. Le terrain qui nécessite des aménagements dépassant les capacités de l'exploitant lui-même est classé d'après les limitations actuelles.
4. Des limitations liées à la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emplacement ou de l'étendue des exploitations, ou mode de faire-valoir des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni leur volonté de faire valoir ces systèmes.

Le classement tient compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, l'exploitation forestière et de plantes d'ornement, la récolte de fruits et légumes.

Les classes sont fondées sur les limitations des sols pour les pratiques agricoles.

D'autres limitations peuvent exister pour plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

CLASSE 1 - SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.

Ces sols sont profonds, bien ou imperméable drainé, ils retiennent bien l'eau et, à l'état naturel, sont assez bons pour la culture. Ils sont utilisés pour les cultures et les arbres fruitiers et éventuellement pour la culture de grandes cultures.

CLASSE 2 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.

Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau, mais sont soit trop humides soit trop secs. Les travaux d'aménagement sont quelquefois difficiles. Une bonne gestion y assure une productivité élevée pour un choix relativement grand de cultures.

CLASSE 3 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.

Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs catégories de sols : température, humidité, drainage, sols trop pauvres ou trop riches, sols gélifiés et moins bons pour les cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité passeable ou modérée élevée pour un assez grand choix de cultures.

CLASSE 4 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.

Tes sols sont peu profonds ou très pauvres, soit trop humides soit trop secs. Les sols sont peu ou pas seulement propres pour un choix relativement étroit de cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

CLASSE 5 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NON CONVIENNENT POUR LA CULTURE NI POUR LES PLANTES FOURRAGERES VIVACES.

Mais SUSCEPTIBLES D'AMELIORATION.

Ces sols sont pauvres ou très pauvres, soit trop humides soit trop secs. Les sols sont peu ou pas seulement propres pour une culture, soit indigènes, soit cultivés, et ils peuvent être améliorés par l'emploi des machines agricoles.

CLASSE 6 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES INAPTES À PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QUE DES PLANTES FOURRAGERES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES D'AMELIORATION.

Ces sols sont pauvres ou très pauvres, mais certaines limitations sont toutefois assez sévères. Ces limitations sont tellement graves qu'il n'est guère pratique de chercher à les améliorer à l'aide des machines agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à leur utilisation, ou que le sol n'est pas assez sec pour permettre une exploitation efficace. Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent facilement, ou la profondeur de la couche d'humidification est limitée.

CLASSE 7 - SOLS INUTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGERES VIVACES.

Cette classe comprend aussi les terrains de roche nue, toute superficie dépourvue de sol et les sols d'eaux trop profondes pour figurer sur les cartes.

SOLS ORGANIQUES - (Non inclus dans le système de classement)

Sous-classes

La conception de la carte : les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces subdivisions sont les suivantes :

C. Climat désavantageux : La principale limitation est soit la basse température, soit la faible précipitation ou sa mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.

D. Mauvaise structure, perméabilité restreinte, ou lessivage : Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent facilement, ou la profondeur de la couche d'humidification est limitée.

E. Risques liés au froid : Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

F. Fertilisé : Faible fertilité due au manque d'éléments minéraux assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de forces tenues en carbone de calcium ou la présence de composés toxiques.

G. Inondation : Les eaux des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

H. Humidité : La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par les caractéristiques désavantageuses du sol, limite la croissance des plantes cultives. (Ne confondre avec la sécheresse due au climat).

I. Salinité : La salinité des sols limite la croissance des plantes cultives.

P. Pierrois : Les pierres nuisent aux travaux de préparation, d'ensemencement et de moisson.

R. Sol mince sur roche consolidée : La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.

S. Limitations sols : Présence de deux des sous-classes D, F, H ou davantage.

T. Relief défavorable : La déclivité ou le modèle du relief limite l'utilisation pour l'agriculture.

W. Excès d'humidité : L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de canalisations ou de l'infiltration des sols, mais sans drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruisseau d'eau stagnante ou avortement.

X. Limitations sols graves mais cumulatives : Sols étant l'objet d'une limitation modérée, causé par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune peut séparément n'être pas assez grave pour empêcher la culture. (Cette sous-classe n'implique toujours seule et se applique qu'à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe de sols normaux climatiques).

SYMBOLS

Les gros chiffres indiquent les classes de possibilité.

Les petits chiffres indiquent un nombre de classes indiquant la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.

Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes, c'est-à-dire les limitations.

EXEMPLES :

4^T Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la pierre.

2^T 4³ Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la pierre, l'une et l'autre occupent le terrain dans les proportions de 7/3.

N.B. La surface utilisée pour toute superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole.

Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée la première.

irda Institut de recherche
et de développement
en agroenvironnement

Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole

Édition : Géomatique-Cartographie, IRDA
2700 rue Einstein
Québec, P.Q.
G1P 3W1
Tél : 418-643-2380
www.irda.qc.ca